

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLOM

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 47 (1906), p. 420-422

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1906__47__420_0

© Société de statistique de Paris, 1906, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

L'assurance française et son avenir. — Nous avons proposé la création d'un *Institut français d'assurance* en vue de grouper toutes les personnes qui s'intéressent au développement de la science et de l'industrie de l'assurance, et nous avons indiqué, d'une part, les éléments des statuts de l'association à fonder, et, d'autre part, les relations de cette association avec l'Institut des actuaires français (1).

Le congrès des actuaires à Berlin en 1906. — Le congrès international des actuaires qui s'est tenu à Berlin en 1906 a obtenu, tant par l'intérêt des discussions que par la perfection de l'organisation matérielle et l'éclat des réceptions et des fêtes, un succès exceptionnel. Il a consacré la valeur, désormais indiscutée, de l'Association allemande de la science des assurances qu'administre avec un zèle et une distinction au-dessus de tout éloge M. le professeur Manes. On ne peut que souhaiter à chaque pays d'être doté d'une organisation similaire et nous n'hésitons pas à dire que tous nos efforts tendent à réaliser ce desideratum sous une forme appropriée à nos institutions scientifiques.

La rapidité avec laquelle doit paraître le compte rendu des débats, grâce à l'infatigable activité de M. le professeur Manes, nous dispense d'un résumé des travaux du congrès dont la relation sténographique sera incessamment publiée.

Une encyclopédie d'assurance. — Sous le nom d'*International Insurance Encyclopedia*, vient de se fonder, sous les auspices d'une société au capital de 250 000 dollars, une encyclopédie qui sera éditée par Singer et C^o, de New-York. La rédaction pour l'Europe sera dirigée par M. le professeur Manes : ce choix garantit le succès du travail sur le vieux continent. La commission scientifique internationale comprend, pour la France, M. Léon Marie, le très distingué secrétaire général de l'Institut des actuaires.

L'encyclopédie, publiée d'abord en langue anglaise, sera contenue en six volumes : elle traitera de toutes les branches de l'assurance dans le passé et dans le présent ; elle fera une place au droit, à l'actuariat, aux mathématiques, à la médecine, à l'histoire, à la statistique et à la bibliographie.

C'est là une œuvre considérable, qui comblera une lacune et dont la réussite doit être souhaitée par tous ceux qui apprécient le rôle économique et social de l'assurance. Il sera permis, du moins, de formuler le vœu que l'encyclopédie soit mise, par une traduction en français, à la portée de tous les lecteurs de notre pays.

Application de la loi des accidents aux exploitations commerciales. — Un décret du 27 septembre 1906 (*Journal officiel* du 30 septembre 1906) a arrêté la liste des exploitations commerciales soumises à la taxe réduite de 1 centime et demi, en addition au principal des patentes, pour le fonds de garantie en matière d'accidents du travail.

Un décret du 22 novembre 1906 (*Journal officiel* du 25 novembre 1906) a approuvé le tarif complémentaire de la caisse nationale d'assurances en cas d'accidents.

Convention entre la France et le Luxembourg relative aux accidents du travail. — Le *Journal officiel* du 15 novembre 1906 a publié un décret du 10 novembre 1906 portant promulgation de la convention signée le 27 juin 1906 entre la France et le grand-duché de Luxembourg relative à la réparation des accidents du travail.

La caisse nationale et l'assurance mixte. — Un décret du 23 août 1906 (*Journal officiel* du 28 août 1906) a modifié les conditions dans lesquelles la caisse nationale d'assurances en cas de décès peut organiser des assurances mixtes par application du règlement d'administration publique du 27 avril 1900.

Caisse générale d'épargne et de retraite du royaume de Belgique. — Le fonctionnement en 1905 de la caisse générale d'épargne et de retraite du royaume de Belgique est défini par les chiffres suivants :

1^o *Epargne.* — Le nombre des livrets a passé de 2 205 052 (au 31 décembre 1904) à 2 311 845 (au 31 décembre 1905). Il y a environ un livret pour trois habitants.

1. Voir dans l'*Économiste français* du 10 novembre 1906.

Les livrets existant au 31 décembre 1905 se répartissaient comme suit :

1 à 20 fr.	42,7 %
20 à 100 fr.	18,3
100 à 500 fr.	18,2
500 à 1 000 fr.	7,7
1 000 à 2 000 fr.	12,3
2 000 à 3 000 fr.	0,5
Plus de 3 000 fr.	0,3
	100,0 %

Le rapport signale que le montant total des dépôts sur livrets et sur carnets de rentes n'a cessé de continuer à s'accroître, mais que l'augmentation de la dernière année est inférieure à celle de l'année précédente ; toutefois, comme les années précédentes, les dépôts sur livrets ont crû fort peu, tandis que les dépôts sur carnets de rentes belges ont accusé une augmentation supérieure à celle de 1904. Cet effet est dû à l'arrêté du 12 juin 1902 (1). D'ailleurs, tandis que les dépôts inférieurs à 2 000 fr. ont augmenté sensiblement, des retraits ont continué à se produire sur livrets de 2 000 à 3 000 fr.

2° *Retraites.* — Le nombre des versements a passé de 1 991 116 (dans l'année 1904) à 2 122 080 (dans l'année 1905), et le montant des sommes versées de 11 823 401 en 1904 à 12 685 101 en 1905.

Le nombre des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 1905 était de 7 332, savoir :

Rentes de	{	moins de 12 fr.	2 097
		12 à 24 fr.	991
		24 à 120 fr.	1 717
		120 à 360 fr.	826
		360 à 720 fr.	869
		720 à 1 200 fr.	832

représentant une valeur de 1 662 472 fr. 06.

3° *Assurances.* — Au 31 décembre 1905, la caisse comptait 23 254 polices en cours ; la valeur des capitaux assurés s'élevait à 53 020 989 fr. Les polices se répartissaient comme suit d'après leur importance :

Polices de	{	moins de 1 000 fr.	2 466
		1 000 à 2 000 fr.	6 163
		2 000 à 3 000 fr.	5 708
		3 000 à 4 000 fr.	4 904
		4 000 fr. et au-dessus	4 013

4° *Rentes-accidents.* — L'application de la loi du 24 décembre 1903 a déterminé l'intervention de la caisse générale d'épargne et de retraite pour la constitution de capitaux de rentes par les chefs d'entreprise.

Un arrêté royal du 28 juin 1905 a déterminé les tarifs de rentes-accidents sur les bases suivantes :

- 1° La table de survie dressée par la caisse ;
- 2° Le taux d'intérêt de 3 % ;
- 3° Les frais d'administration évalués au taux de 2 %.

Le premier versement pour constitution de rentes-accidents date du 8 septembre 1905 ; depuis cette date jusqu'au 31 décembre 1905, il a été versé 47 286 fr. 33, dont 47 079 fr. 74 ont pu être convertis à titre définitif en rentes. Le délai de revision n'étant pas encore expiré pour aucun des treize accidents considérés, aucune rente n'est servie pour incapacité permanente.

Habitations à bon marché en Belgique. — La caisse générale d'épargne et de retraite avait, au 31 décembre 1905, agréé 170 sociétés pour la construction de maisons ouvrières ; elle leur avait avancé 27 790 128 fr. à 2,5 %, 32 751 603 fr. à 3 %, 1 676 476 fr. à 3,25 %.

Application de la loi du 10 mai 1900 sur les pensions de vieillesse. — Le nombre des sociétés mutualistes qui affilient leurs membres à la caisse de retraite s'élève à 5 202 au 31 décembre 1905 (soit une augmentation de 149 en 1905) ; le nombre des sociétés sco-

1. Voir notre Chronique de décembre 1904, *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1904, p. 427.

laire effectuant à la caisse de retraite des versements au nom de leurs membres était de 765 au 31 décembre 1905.

Le nombre des affiliations dues à la propagande est de 73 171. Ce nombre est supérieur au nombre correspondant de 1904 ; le résultat est d'autant plus intéressant que l'année précédente indiquait un mouvement en sens inverse. Le nombre approximatif d'affiliés était de 780 000 au 31 décembre 1905.

Compagnies françaises d'assurances sur la vie. — D'après le *Moniteur des assurances*, les opérations des compagnies françaises d'assurances sur la vie sont, pour l'année 1905, définies par les chiffres suivants :

<i>a) Assurances.</i>	
Capitaux en cours au 31 décembre 1905 (réassurances déduites)	3 637 518 092 ^f
(Soit une augmentation de 29 932 838 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Production totale de l'année 1905	392 737 981
Sinistres de l'année 1905	55 469 514
(Rapport des sinistres aux capitaux en cours pendant l'année 1905 : 1,52 %.)	
<i>b) Rentes viagères.</i>	
Rentes viagères immédiates en cours au 31 décembre 1905	91 806 398
(Soit une augmentation de 3 602 382 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Rentes différées de survie, etc., au 31 décembre 1905	4 827 243
(Soit une augmentation de 61 424 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Rentes viagères immédiates éteintes en 1905	4 103 067
Rentes viagères immédiates constituées en 1905	8 061 474
(Soit une augmentation de 1 196 214 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
<i>c) Réserves.</i>	
Réserves mathématiques pour risques en cours au 31 décembre 1905	2 259 575 598
(Soit une augmentation de 57 160 353 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
<i>d) Frais généraux et commissions.</i>	
Frais généraux en 1905	12 806 309
(Soit une augmentation de 183 129 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Commissions en 1905	13 838 741
(Soit une augmentation de 622 966 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
<i>e) Actif.</i>	
Avoir au 31 décembre 1905.	2 635 559 260
(Soit une augmentation de 59 256 225 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

Maurice BELLOM.